

Jérôme Valluy (Costech-UTC / Paris 1) : « **Données personnelles et relation didactique... pour une critique de tri axiologique** », résumé de communication à la journée d'étude « Données personnelles en milieu universitaire : quelles questions se poser ? », Costech-UTC, Compiègne, 12 janvier 2017 : <http://www.costech.utc.fr/spip.php?article109>

Résumé :

La relation didactique, entre professeur-e-s et étudiant-e-s dans l'enseignement supérieur, dans le domaine des sciences humaines et sociale, arts et lettres, comporte une dimension croissante, notamment depuis une dizaine d'années, de communications et interactions « numérisées », via des applications numériques diverses mises à disposition par les serveurs d'universités ou par des serveurs externes. Cette relation didactique, ici entendue au sens large de transmission de savoirs disciplinaires et de configuration relationnelle de l'enseignement à destination de personnes adultes, est une origine parmi d'autres (inscriptions administratives, échanges interindividuels...) de regroupement de données personnelles estudiantines dans des bases de données universitaires dont de multiples évènements relatés par la presse ces cinq dernières années montrent qu'elles ne sont pas à l'abri de diverses modalités de divulgation externe et de réutilisations dévoyées, dans des finalités autres que celles qui ont présidé à leur constitution. Ces constats conduisent certains acteurs, professeur-e-s ou étudiant-e-s, à développer une méfiance (rationnelle, à cet égard) vis-à-vis des usages du numériques dans le cadre universitaire voire à une critique de rejet global des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) supérieur.

Les recherches en sciences humaines et sociales sur la problématique de la protection des données personnelles estudiantines sont actuellement encore à peu près inexistantes, si l'on en juge par l'absence de résultats dans les bases de données bibliographiques, alors même que le public estudiantin est fréquemment sollicité par les chercheurs pour observer des usages sociaux du numérique et que les injonctions politico-médiatiques en faveur d'un développement intensif des recours au numérique dans l'enseignement ne cessent de croître au rythme des croyances, politiquement entretenues, dans un avenir radieux qui serait promis par la « révolution numérique de l'éducation ». Pourtant, des recherches sur cette dimension du monde universitaire seraient utiles, tant les données personnelles estudiantines paraissent susciter de multiples convoitises pour des utilisations externes de profilage des personnes candidates à des recrutements professionnels ou pour d'autres usages marchands de ciblage individualisé des marketing tournés vers ce public ou encore, dans certains régimes politiques autoritaires, de surveillance idéologique et policière de cette population jeune réputée turbulente voire subversive.

Bien que la relation personnelle et hiérarchique directe de professeur-e à étudiant-e ne soit pas la seule origine de formation des corpus de données personnelles estudiantines, elle est susceptible d'y participer fortement au gré des injonctions professorales à l'usage d'applications numériques par les étudiant-e-s durant les formations. On peut donc s'interroger sur la part de responsabilité des professeur-e-s et sur les enjeux éthiques voire déontologiques et juridiques susceptibles d'être soulevés par leurs attitudes dans la relation didactique, mais aussi sur les types d'analyses critiques susceptibles de les guider dans la recherche d'une forme de prudence protectrice des étudiant-e-s. *Faut-il au nom de cette protection rejeter tout recours aux applications numériques dans la relation*

*entre professeur-e-s et étudiant-e-s ?* A distance d'une telle critique de rejet global, on fera l'hypothèse qu'une critique de tri axiologique, distinguant et examinant chaque usage ou application spécifique sans préjugé global, permet d'intégrer cette préoccupation de respect de la vie privée et de protection des données personnelles estudiantines sans pour autant priver les étudiant-e-s des apports éventuels, dans leur intérêt et notamment pour l'efficacité de leur apprentissage, d'utilisations d'applications numériques.

Au regard de cette hypothèse et des informations divulguées par la presse, on examinera quelques expériences pratiques d'usage du numérique dans des configurations de relation didactiques différentes (cours magistral, travaux dirigés, séminaires avancés, encadrements individuel) d'enseignement de la science politique à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), à la recherche des « problèmes » éventuels de protection des données personnelles estudiantines et des questionnements plus généraux susceptibles d'orienter des recherches dans le domaine émergent des humanités numériques notamment de réalisation d'un « manuel » universitaire numérique<sup>1</sup> susceptible d'intégrer des dispositifs participatifs et collaboratifs<sup>2</sup>, mais aussi d'un positionnement professoral responsable et équilibré vis-à-vis de l'ensemble de ces enjeux.

Six configurations d'enseignement assez distinctes ont été l'occasion d'observations et de réflexivités professorales durant les années 2015 et 2016 : 1) une expérience de « classe inversée » dans un cours magistral de L3 pour un amphithéâtre d'environ 100 étudiant-e-s (3h hebdo/12 semaines) ; 2) un processus de gestion numérisé des interactions en travaux dirigés de L3 avec un groupe d'environ 20 étudiant-e-s (2h hebdo/12 semaines) ; 3) une préparation et suivi d'un enseignement magistral en M1 avec exercices d'applications (par journées de 8h groupées) avec un groupe d'une vingtaine d'étudiant-e-s ; 4) un séminaire de M2 (3h hebdo / 11 semaines) avec un groupe d'environ 15 étudiant-e-s ; 5) des pratiques systématiques d'encadrement de travaux individuels (en M1, M2 et Doctorat) par visioconférences avec une trentaine d'étudiant-e-s environ ; 6) une expertise externe réalisée a posteriori sur un « MOOC » sans implication professorale personnelle dans cet enseignement examiné à partir de ses archives numériques.

L'examen de ces configurations conduit à deux séries d'observations :

1) on peut constater tout d'abord un très haut niveau d'incertitudes professorales quant aux dispositifs techniques de stockage et aux devenir potentiels des données personnelles estudiantines centralisées sur serveurs universitaires. La transmissibilité externe de ces données, par piratage ou commercialisation ultérieures, est liée à leur centralisation dans des systèmes informatiques universitaires dont les configurations internes sont totalement opaques pour les professeur-e-s et étudiant-e-s. De ce point de vue, les caractéristiques « centralisation-opacité-transmissibilité » peut entraîner des préférences professorales pour des applications numériques externes, libres ou marchandes, mais dispersées donc ne permettant pas, ou très difficilement, le regroupement de données personnelles estudiantines. A cet égard, une critique de tri axiologique ne conduit pas au

---

<sup>1</sup> Jérôme Valluy, *Transformation des Etats démocratiques industrialisés*, Prototype en cours de réalisation d'un manuel ouvert d'organisation des cours (2015/2019) : <http://www.hnp.terra-hn-editions.org/TEDI/>

<sup>2</sup> Cette recherche a bénéficié des soutiens financiers (pour l'achat de matériels informatiques du projet *Homtech* sur les relations entre sciences humaines et technologie) et (pour le défraiement de déplacements) du projet *Cime* sur les dispositifs d'apprentissage en mobilité.

rejet des TICE mais au rejet de leur centralisation et à des recherches sur la transparence des systèmes informatiques ainsi que sur les modalités pratiques de non-centralisation de données.

2) on peut constater en outre une autre forme d'incertitude professorale en ce qui concerne la pondération difficile entre deux types d'intérêts étudiants : l'intérêt d'injonctions, d'exigences et de contraintes professorales en faveur du travail étudiant nécessaire à tout apprentissage et l'intérêt d'un respect professoral de la vie privée et de la protection des données personnelles étudiantes. Comme l'observait Max Weber en ce qui concerne le rapport au politique, la position professorale dans la relation didactique est une position d'autorité forte voire excessivement puissante qui doit imposer des contreparties déontologiques proportionnées à cette autorité. Si l'on déplace le raisonnement weberien sur la question des données personnelles, le professeur se doit de respecter une forme d'autolimitation de son propre pouvoir autant dans l'intensité d'usage imposé aux étudiant-e-s d'applications numériques que dans le choix des applications utilisées. A cet égard, une critique de tri axiologique, là encore, ne conduit pas au rejet des TICE mais à une prudence déontologique consistant à limiter les usages au strict nécessaire et, surtout, aux usages correspondant davantage à un intérêt étudiant qu'à un intérêt autre qu'il soit professoral, technologique, politique ou commercial.